

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 8

Rubrik: Les assemblées de délégués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3. qu'il y a énormément de femmes ouvrières principalement employées dans l'industrie textile (le sexe féminin constitue la moitié du personnel de fabrique).

Mais, pendant et après la guerre, surtout dans les années 1919 et 1920, de grands progrès ont été effectués dans les organisations du travail, dus au développement extraordinaire de l'industrie, à l'augmentation du nombre d'ouvriers industriels, à la hausse épouvantable des denrées et à l'influence de ferment révolutionnaires en Russie comme partout en Europe.

En même temps que les syndicats ont augmenté de nombre, ils se sont réunis dans un but commun et cette tendance s'est dessinée d'une manière remarquable pendant les années 1919 et 1920. L'Yuai Kai ainsi que le Sinyu Kai sont entrés dans une nouvelle phase de leur existence pendant que beaucoup d'autres syndicats se sont formés et se sont étendus jusqu'aux villes moins industrielles et aux ouvriers moins adroits.

Après la démonstration du premier mai, qui a eu lieu pour la première fois à Tokio en 1920, une Fédération des Unions ouvrières, Rodo Kumiai Domei Kai y compris les syndicats les plus importants dirigés par l'Yai Kai et le Sinyu Kai, a vu le jour en tout qu'organisation permanente. A l'instigation du comité occidental de l'Yuai Kai, en décembre 1920, une organisation semblable a été formée par 14 unions à Osaka, sous le nom de Fédération occidentale des syndicats professionnels.

En juillet de cette année, une grande fusion s'est effectuée dans l'industrie minière et trois grandes organisations: la section des mineurs de l'Yuai Kai, la Fédération des mineurs japonais et l'Union nationale des Mineurs ont été fondues en une seule unité, qui s'appelle Fédération générale des mineurs japonais, et qui est directement affiliée à l'Yuai Kai. En mai 1921, sur 48 unions de marins existant au Japon, 22, en comprenant la section des marins de l'Yuai Kai et de quelques autres associations, se sont réunies sous le nom d'Union des marins japonais.

Il est très difficile de savoir le nombre actuel des syndicats et le nombre de leurs membres, mais d'après les renseignements de la presse concernant les résultats de récentes investigations du Gouvernement, il existerait 273 unions comptant en tout 110,688 membres.



Les assemblées de délégués

Cheminots. La troisième assemblée de délégués de la Fédération suisse des cheminots s'est tenue les 17 et 18 juillet à Berne, sous la présidence du sous-chef de gare Hauenstein, de Zurich. Le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes furent adoptés à l'unanimité. Une proposition Zeli (Tessin), d'introduire un autre système de cotisations, fut repoussée. Une proposition Scheuer, de réduire les jetons de présence, et une autre de Stauber, de réduire le nombre des délégués, subirent le même sort. Le camarade Beck (Berne), fut confirmé au poste de président de la fédération, et le camarade Zeli nommé définitivement secrétaire de la fédération pour le canton du Tessin. Le budget fut adopté à l'unanimité et la cotisation fixée à 16 fr. Pour des raisons financières, le projet d'achat d'un sanatorium pour tuberculeux, fut repoussé, mais la question reste cependant à l'étude.

Le rapport du secrétaire général Bratschi, sur la situation syndicale, s'étendit surtout sur la réorganisation des chemins de fer fédéraux, la question de la durée du travail, la nouvelle loi sur les traitements, les allocations de renchérissement et la loi Häberlin. Dans

un nouveau discours, le même orateur déclara que la fédération s'opposerait par tous les moyens à une diminution des salaires prématurée et injustifiée. Dans la discussion qui suivit cet exposé, des délégués de toutes les catégories du personnel y prirent part. L'attitude des autorités fédératives fut unanimement appuyée. L'opinion unanime faisait ressortir la volonté bien arrêtée d'obtenir des conditions de travail raisonnables. A l'unanimité l'assemblée adopta une résolution s'opposant à toute augmentation de la durée du travail et déclinant toute responsabilité pour les baisses de salaire décidées par la Confédération. La même résolution demande la mise en vigueur immédiate de la nouvelle loi sur les traitements.

Ouvriers sur bois. C'est à Zurich, à la mi-juin, que se réunirent les délégués de la Fédération des ouvriers sur bois. Le président de la fédération, Halmer, souhaita la bienvenue aux délégués. Les rapports furent adoptés après quelques courtes remarques. Dans l'assemblée des délégués, des membres de la caisse de maladie, qui suivit immédiatement, la dissolution de la caisse-maladie des femmes fut adoptée à une grande majorité. Cette institution fut créée dans le but d'intéresser les femmes aux buts du syndicat, mais n'a pas répondu à cette espérance.

Le secrétaire Reichmann rapporta sur la question de la baisse des salaires et sur celle de la prolongation de la durée du travail. La discussion donna aux délégués l'occasion de se prononcer sur ces questions et sur l'arrangement accepté récemment pour mettre fin au lock-out des ouvriers sur bois. Tous les orateurs soulignèrent l'importance de cette lutte et s'ouvriront en général aux dispositions prises par le comité central.

Le congrès aborda ensuite les propositions concernant la révision des statuts. Les secours de représailles et d'emprisonnement devront comporter à l'avenir le 50 % du salaire. Les journaux de la nouvelle fédération unifiée, bois et bâtiment, paraîtront, l'un en allemand, l'autre en français et italien. Les statuts de la nouvelle fédération furent finalement adoptés sans grandes modifications. La nomination des secrétaires fut faite dans le sens convenu. Le congrès fut ensuite clôturé par le président, par un discours où il dédia quelques paroles à la fédération du bois qui disparaît, et où il souhaita longue vie à la nouvelle fédération unifiée du bois et du bâtiment.

Ouvriers du textile. Les 17 et 18 juin se réunissaient, à Bâle, les délégués de la Fédération suisse du textile pour prendre position sur différentes questions litigieuses. Le rapport et les comptes de 1920 et 1921 furent adoptés. Les communistes y trouvèrent une cuisante défaite. Après une longue discussion le congrès adopta, par 96 voix contre 15, les propositions de la commission paritaire au sujet de la tactique et directives syndicales. A la même majorité, il adoptait les propositions déclarant préjudiciables à l'organisation la création de fractions et de noyaux dans la fédération.

Le congrès créa un fonds de crise pour les membres nécessiteux, une ristourne sur les cotisations payées de 5 % aux caisses de sections, ainsi qu'une augmentation des secours de chômage.

Le siège de la fédération fut fixé à Zurich. Le comité central a été désigné à nouveau; il se composera dorénavant des secrétaires et de 7 représentants pris à Zurich et dans les sections environnantes. Les camarades Marti et Moser furent confirmés dans leurs fonctions de président et caissier de la fédération. La commission de la fédération (comité central étendu) sera composé par des délégués des sections de Winterthour, Thalwil et Wädenswil. Tous les secrétaires centraux et régionaux ont été confirmés dans leurs fonctions.

Ouvriers des téléphones et télégraphes. L'assemblée des délégués de cette fédération, qui eut lieu à Fribourg, les 26 et 27 mai, comptait 52 représentants de 37 sections. Le rapport annuel et les comptes furent adoptés, ainsi que le rapport de la commission des réclamations. Berne fut confirmée comme section directrice. La commission de gestion sera désignée par les sections de Wil-Thurgovie, Winterthour et Yverdon, celle des réclamations par St-Gall et La Chaux-de-Fonds.

L'assemblée s'est occupée des licenciements d'ouvriers, du contrat d'engagement, de la remise d'installations à des entreprises privées, ainsi que d'autres questions professionnelles. Une proposition du comité central de transformer la caisse de résistance en une caisse de résistance et de secours, fut vivement combattue. La caisse de résistance ne doit pas être détournée de son but; une cotisation de 5 fr. par membre fut décidée pour cette année. L'assemblée adopta en outre des résolutions manifestant le point de vue de la fédération dans la question de la baisse des salaires et de la suppression de la semaine anglaise.

Typographes. C'est également à la Pentecôte que se sont tenues, à Lucerne, l'assemblée des délégués et l'assemblée générale de la Fédération suisse des typographes.

L'assemblée des délégués fut suivie par 57 délégués. Toutes les sections étaient représentées à l'exception de Fribourg et d'Yverdon. Les principales décisions prises peuvent se résumer comme suit: Concernant le projet de tarif, le congrès adopta les conclusions d'un rapport qui lui fut présenté. La discussion amena bien des critiques et vœux. D'une manière générale, la volonté de défendre l'ensemble des intéressés fut exprimée. Les nouvelles propositions furent renvoyées à l'étude de la commission de tarif. Le camarade Bieder O., de Langenthal, fut appelé à siéger au comité central étendu.

L'assemblée générale vit affluer environ 500 membres. 5396 voix y étaient représentées. Le rapport de gestion du comité central fut adopté avec quelques petites modifications. Les comptes furent également adoptés à l'unanimité. La proposition de Berne, d'augmenter les secours d'invalidité de fr. 5.— rencontra l'approbation de la majorité, soit par 3432 voix contre 1793. L'assemblée générale prit également position énergiquement sur les questions de la durée du travail et de la baisse des salaires. Les typographes sont résolus à empêcher par tous les moyens toute brèche à la semaine de 48 heures. Après avoir liquidé quelques propositions des sections, l'assemblée fut clôturée. La prochaine réunion aura lieu à Berne.



Dans les fédérations suisses

Argovie. Le secrétariat ouvrier signale les chiffres suivants sur son activité durant l'exercice passé:

Il donna 4188 consultations, parmi lesquelles 1415 concernaient le contrat de louage de service, 919 les accidents, 748 des questions de droit et 1106 des affaires d'ordre général. 3517 solliciteurs étaient de nationalité suisse et 671 des étrangers. Les syndiqués se chiffraient par 2147, les non-syndiqués furent au nombre de 2041. En ce qui concerne le sexe, 3283 furent des hommes et 905 des femmes. Le secrétariat a servi d'intermédiaire pour une somme totale de 26,000 francs.

Bâle. L'Union ouvrière et le cartel syndical publient un rapport pour 1921 sous forme d'une brochure de 61 pages. Le rapport s'étend sur l'activité de ses divers organes, assemblées et démonstrations, ainsi que sur les

revendications connues du front unique, les luttes défensives, le comité de Trimbach, etc.

Au sujet de la crise et du chômage, le rapport déclare que le régime capitaliste touche à sa fin, mais il ne se donne pas la peine de prouver cette affirmation par des faits. Par contre on a l'impression que les communistes bâlois sont eux-aussi près de leur fin. L'effectif des membres a reculé de 19,746 à 15,705, dont 2555 femmes.

Sous une autre rubrique, le rapport traite des mouvements de salaires et des grèves au nombre de 42 touchant 415 établissements avec 7382 occupés.

Le secrétariat ouvrier a donné des renseignements à 1962 personnes, dont 1228 étaient organisées et 734 non organisées.

La bibliothèque a prêté durant l'année 4675 volumes. 287 conférences d'éducation furent données, 42 sur des questions de sciences naturelles, technologie et de géographie, 33 sur des sujets d'histoire et des biographies, 73 pour sociologie, lois et questions d'actualité, 16 sur la coopération, 81 sur le mouvement ouvrier, 42 concernaient l'art et des visites de musées, etc.

St-Gall. *Secrétariat ouvrier.* En 1921, cette institution fut fréquentée par 2228 personnes (l'année précédente 1643). Le nombre des renseignements demandés a passé de 2411 à 3455. Parmi les demandes de renseignements, 1163 provinrent de Suisses et 1065 d'étrangers. Les organisés parmi eux étaient au nombre de 1110 et les non-organisés 1118.

Les consultations concernant le chômage furent au nombre de 1628, le contrat de louage de service 550, l'assistance des pauvres 315.

Outre le secrétariat de l'Union ouvrière, le secrétariat local des métallurgistes donna 1450 renseignements à 950 clients, le secrétariat local des ouvriers du textile 1185 renseignements à 768 clients, le secrétariat local de la Fédération du commerce, des transports et de l'alimentation 288 renseignements à 221 clients.

Thurgovie. *Secrétariat ouvrier.* Du rapport annuel, nous relevons ce qui suit:

L'effectif des membres signale un important recul: 5158 contre 6998 l'année précédente. Le syndicat des métallurgistes d'Arbon a vu à lui seul le nombre de ses membres reculer de 1736 à 961.

Les renseignements juridiques donnés furent plus nombreux cette année. Le nombre des audiences passa de 3306 à 4501, dont 1308 renseignements durent être donnés par écrit. 1822 cas concernèrent l'assistance-chômage, 814 le contrat de louage de service, 638 l'assurance-accident; les autres renseignements donnés concernèrent différents domaines. Parmi les personnes qui se présentèrent, 2697 étaient de nationalité suisse et 543 étrangères.

Les comptes indiquent des recettes pour 22,092 fr., soit un excédent de 4504 fr.

Zürich. *Union ouvrière.* Le rapport de l'Union ouvrière et du Cartel syndical paraît cette année en 46 pages, dont nous extrayons les données suivantes: l'effectif a diminué de 2477 membres; de 20,669 qu'il était à fin décembre 1920, il n'est plus que de 18,192 au 31 décembre 1921. La plus forte diminution a été enregistrée chez les métallurgistes (800), dans le bâtiment (738) et dans le commerce, transports et alimentation (420). Par contre, les employés cantonaux se sont accrûs de 211 unités et les tailleurs de pierres de 140. De ces 18,192 membres 2464 sont des femmes. Le plus gros effectif de l'Union fut atteint en 1918; il était alors de 22,182 membres.

Des renseignements sont fournis dans le rapport de la division syndicale sur l'activité du comité de celle-ci et sur son secrétariat en ce qui concerne l'assistance-